

Règlement du Jeu-concours

Beer Up System organise un jeu-concours intitulé « Gagne ta Beer Up Party » dont le gagnant sera désigné par tirage au sort dans les conditions définies ci-après.

Article 1 : Objet du règlement

Le jeu concours (ci-après le « Jeu-concours ») est organisé par la société Re-uz France SAS, immatriculée au RCS de Perpignan sous le numéro 530 045 772 (ci-après « Beer Up System »).

Le Jeu-concours est ouvert du 26/07/2024 au 02/08/2024 sur la page Instagram ([beerup.system](#)) de Beer Up System (ci-après les « Réseaux Officiels »).

Article 2 : Conditions de participation au Jeu-concours

Chaque participant au Jeu-concours devra remplir les conditions suivantes :

- Être âgé de 18 ans et plus.

Le Jeu-concours est gratuit et ouvert à toute personne physique âgée de 18 ans et plus résidant en France métropolitaine

- Accepter sans réserve le présent règlement,
- S'abonner aux Réseaux Officiels de [Beer Up System](#),
- Aimer la publication du Jeu-concours,
- Identifier deux amis en commentaire
- **Bonus** : partager la publication du Jeu-concours en story

Le Jeu-concours est limité à une seule participation par personne.

La participation au jeu-concours est strictement personnelle et nominative, il ne sera attribué qu'un seul lot par personne désignée gagnante.

Le non-respect des conditions de participations énoncées dans le présent règlement entraînera immédiatement la nullité de la participation du participant.

Article 3 : Les lots du Jeu-concours

Le lot mis en jeu dans le cadre du Jeu-concours est le suivant :

- Une tireuse Beer Up Party, avec un lot de 10 gobelets réutilisables

Article 4 : Remise des lots et désignation du gagnant

Le tirage au sort sera réalisé le 02/08/2024.

Beer Up System désignera par tirage au sort 1 gagnant parmi l'ensemble des participants ayant respecté les conditions de participation indiquées à l'article 2 du présent règlement.

Beer Up System contactera le gagnant tiré au sort par message privé sur leur compte Instagram après le tirage au sort.

Pour assurer la sécurité et l'intégrité du concours, nous rappelons aux participants qu'aucun compte autre que le compte officiel de Beer Up System « @beerup.system » ne contactera le gagnant.

En cas de doute sur l'authenticité d'un message, nous vous recommandons de vérifier directement auprès de notre compte officiel ou de nous contacter à l'adresse email suivante : [philippine.castaldi@reuz.com].

Le gagnant devra répondre dans un délai de 15 jours en communiquant les coordonnées demandées par Beer Up System. A défaut de réponse du gagnant dans les délais, il sera considéré comme ayant renoncé à son lot.

Dans l'hypothèse où le gagnant ne voudrait pas ou ne pourrait pas, pour quelque raison que ce soit, bénéficier de la dotation gagnée, dans les conditions décrites dans le présent règlement, il perd le bénéfice complet de ladite dotation et ne peut prétendre à une quelconque indemnisation ou contrepartie en numéraire. La dotation sera quant à elle non remise en jeu et Beer Up System pourra en disposer librement.

Le lot attribué Beer Up System est nominatif et ne pourra être cédé à des tiers en tant que tel. Le lot ne pourra en aucun cas être échangé contre sa valeur en espèces ou contre toute autre dotation.

Article 5 : Responsabilité

Beer Up System ne saurait voir sa responsabilité engagée du fait de l'impossibilité de contacter le gagnant. Beer Up System ne pourra pas non plus être responsable des erreurs éventuelles portant sur les coordonnées communiquées par le gagnant.

Beer Up System ne saurait être tenu responsable des dommages, pertes ou préjudices résultant d'une tentative de fraude ou d'arnaque menée par des tiers se faisant passer pour Beer Up System. Les participants sont invités à faire preuve de vigilance et à signaler toute communication suspecte.

Beer Up System se réserve le droit, si les circonstances l'exigent, d'écourter, de prolonger, de modifier, d'interrompre, de différer ou d'annuler le Jeu-concours, sans que sa responsabilité ne soit engagée.

En outre, si pour quelque raison que ce soit le Jeu-concours ne devait pas se dérouler comme prévu notamment par suite d'un dysfonctionnement, d'un virus informatique, d'un bug, d'une intervention, d'une intrusion extérieure et non autorisée sur le système informatique, d'une fraude, d'une défaillance technique ou tout autre motif dépassant le contrôle de Beer Up System affectant la gestion, la sécurité et la bonne tenue du Jeu-concours, Beer Up System se réserve

alors le droit d'annuler, de modifier ou de suspendre le Jeu-concours sans délai, sans que les participants ne puissent rechercher sa responsabilité de ce fait.

Beer Up System pourra annuler tout ou partie du Jeu-concours s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit, notamment de manière informatique dans le cadre de la participation au Jeu-concours ou de la détermination du gagnant. Beer Up System se réserve, dans cette hypothèse, le droit de ne pas attribuer les dotations aux fraudeurs et/ou de poursuivre devant les juridictions compétentes les auteurs de ces fraudes.

Article 6 : Données personnelles

Les données à caractère personnel de chaque participant au Jeu-concours sont traitées conformément au Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation des données (ci-après le « RGPD ») et de la loi du 6 janvier 1978 dite « Informatique et Libertés », modifiée par la loi n°04-801 du 6 août 2004 et la loi n°18-493 du 20 juin 2018.

Les données à caractère personnel des participants seront collectées par Beer Up System dans le cadre du Jeu-concours et sont nécessaires à la prise en compte de leur participation et à la sélection du gagnant au Jeu-Concours.

Il s'agit des noms, prénoms, date de naissance, adresse email, numéro de téléphone, adresse postale et toute autre information demandée par Beer Up System dans le cadre de la sélection et donnée par chaque participant sur la base de son consentement.

Chaque participant dispose des droits suivants sur ses données personnelles : droits d'opposition, d'accès, de rectification, de suppression, de limitation qui peuvent être exercés sur demande par mail à l'adresse suivante : dpo@impact-gr.com.

En cas de difficulté non résolue, une réclamation peut être déposée auprès de la Commission nationale de l'information et des libertés (CNIL) aux coordonnées suivantes :

CNIL - 3 Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 PARIS CEDEX 07,

Tél : +33 1 53 73 22 22, - du lundi au jeudi de 9h à 18h30 / le vendredi de 9h à 18h –

Fax : +33 1 53 73 22 00,

<https://www.cnil.fr>.

Article 7 : Loi applicable, réclamations et attribution de juridiction

Le présent Jeu-concours est soumis au droit français.

Les éventuelles réclamations relatives au Jeu-concours devront être formulées par écrit à l'adresse mail suivante « philippine.castaldi@reuz.com » dans le délai maximal de trente jours suivant la fin du Jeu-concours.

Tout litige qui ne pourra être réglé à l'amiable sera porté devant les tribunaux compétents désignés par le Code de Procédure Civile.